

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION  
EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété  
Intellectuelle  
Bureau international



(43) Date de la publication internationale  
25 janvier 2001 (25.01.2001)

PCT

(10) Numéro de publication internationale  
WO 01/05451 A1

(51) Classification internationale des brevets<sup>7</sup>: A61M 5/30

CROSS SITE TECHNOLOGIES [FR/FR]; 42, rue de  
Longvic, F-21300 Chenove (FR).

(21) Numéro de la demande internationale:

PCT/FR00/01848

(72) Inventeurs; et

(22) Date de dépôt international: 30 juin 2000 (30.06.2000)

(75) Inventeurs/Déposants (pour US seulement): ALEXAN-  
DRE, Patrick [FR/FR]; 14, avenue de la Libération,  
F-70100 Gray (FR). BRUNET, Pierre [FR/FR]; 17,  
rue Honville, F-91510 Lardy (FR). CAGNON, Brigitte  
[FR/FR]; 24, lotissement du Bois, F-91610 Ballancourt  
(FR). MIKLER, Claude [FR/FR]; 117, avenue du Dra-  
peau, F-21000 Dijon (FR).

(25) Langue de dépôt: français

(26) Langue de publication: français

(30) Données relatives à la priorité:

99/09255 16 juillet 1999 (16.07.1999) FR

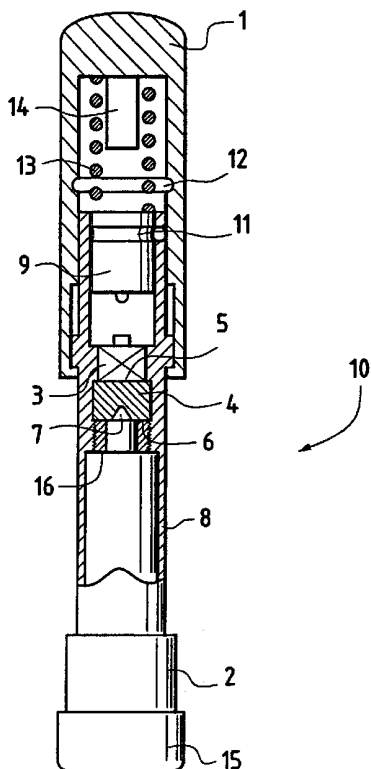
(74) Représentant commun: SNPE; Service Propriété Indus-  
trielle, 12, quai Henri IV, F-75181 Paris Cedex 04 (FR).

(71) Déposants (pour tous les États désignés sauf US): SNPE  
[FR/FR]; 12, quai Henri IV, F-75181 Paris Cedex 04 (FR).

[Suite sur la page suivante]

(54) Title: NEEDLELESS SYRINGE OPERATING WITH AN IMPACT WAVE GENERATOR THROUGH A WALL

(54) Titre: SERINGUE SANS AIGUILLE FONCTIONNANT AVEC UN GENERATEUR D'ONDE DE CHOC A TRAVERS  
UNE PAROI



(57) Abstract: The technical field of the invention is that of needleless syringes used for intradermal, subcutaneous or intramuscular injections of active principle for therapeutic purposes. More particularly, the invention concerns a needleless syringe (10) comprising a propelling system, the active principle and an application guide (8), mainly characterised in that the propelling system consists of an impact wave generating device (3) and the active principle is arranged in at least a blind cavity (7) of the downstream surface (6) of a barrier (4) extended by the application guide (8). Thus, the active principle is expelled in the form of streamlined jets, driven at very high speed.

(57) Abrégé: Le domaine technique de l'invention est celui des seringues sans aiguille utilisées pour les injections intradermique, sous-cutanée ou intramusculaire de principe actif à usage thérapeutique. Plus spécialement, l'invention se rapporte à une seringue sans aiguille (10) comprenant un système propulsif, le principe actif et un guide d'application (8), dont la principale caractéristique est que le système propulsif est constitué par un dispositif générateur d'une onde de choc (3) et le principe actif est disposé dans au moins une cavité borgne (7) de la face aval (6) d'une barrière (4) prolongée par le guide d'application (8). De cette manière, le principe actif est expulsé sous forme de jets effilés, animés d'une très grande vitesse.

WO 01/05451 A1



(81) États désignés (*national*): AE, AL, AM, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BR, BY, CA, CH, CN, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DZ, EE, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KP, KR, KZ, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LV, MA, MD, MG, MK, MN, MW, MX, NO, NZ, PL, PT, RO, RU, SD, SE, SG, SI, SK, SL, TJ, TM, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VN, YU, ZA, ZW.

(AT, BE, CH, CY, DE, DK, ES, FI, FR, GB, GR, IE, IT, LU, MC, NL, PT, SE), brevet OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

**Publiée:**

— Avec rapport de recherche internationale.

(84) États désignés (*régional*): brevet ARIPO (GH, GM, KE, LS, MW, MZ, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZW), brevet eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), brevet européen

*En ce qui concerne les codes à deux lettres et autres abréviations, se référer aux "Notes explicatives relatives aux codes et abréviations" figurant au début de chaque numéro ordinaire de la Gazette du PCT.*

SERINGUE SANS AIGUILLE FONCTIONNANT AVEC UN GENERATEUR D'ONDE DE CHOC A TRAVERS UNE PAROI.

La présente invention est dans le domaine des  
5 seringues sans aiguille utilisées pour les injections  
intradermique, sous-cutanée ou intramusculaire de divers  
principes actifs à usage thérapeutique pour la médecine  
humaine ou vétérinaire.

10 De nombreux types de seringues sans aiguille pour  
injecter des principes actifs liquides sont connus  
depuis 1945. Dans ces dispositifs le principe actif  
liquide est refoulé, à travers une buse comportant au  
moins un orifice, par un piston ou par la déformation  
15 d'une enveloppe souple contenant ledit liquide, ladite  
enveloppe souple étant reliée à la buse. La pression  
d'injection est obtenue soit par la détente d'un ressort  
initialement comprimé, soit par la détente d'un gaz  
stocké sous pression, comme cela est décrit dans le  
20 brevet US 3,788,315. D'autres dispositifs d'injection  
sous cutanée utilisent une charge pyrotechnique  
génératrice de gaz pour propulser un piston qui refoule  
le liquide à injecter et le brevet US 3,802,430 illustre  
une telle technique de génération de gaz propulsif.

25 Pour l'injection de principes actifs solides, sous forme  
de poudre sèche, les seringues sans aiguille utilisent  
différents moyens pour accélérer les particules dudit  
principe actif et il faut citer la demande de brevet  
30 WO 94/24263 qui décrit une seringue sans aiguille dont  
les particules du principe actif sont entraînées par un  
écoulement gazeux à grande vitesse par la détente, à  
travers une tuyère, d'un gaz comprimé. Malgré  
l'utilisation d'une longue tuyère il y a production d'un  
35 nuage dispersé de particules qui laisse supposer une

faible biodisponibilité. Il faut de plus, par des dispositifs annexes, dissiper les effets de souffle et de bruit du jet gazeux. Enfin la fiabilité du système dépend de celle du dispositif de stockage des gaz sous  
5 pression.

Dans un autre domaine technique le brevet US 4,945,050 décrit le principe d'un appareil de laboratoire pour bombarder une culture cellulaire avec  
10 des microparticules métalliques enduites de diverses substances biologiques à des fins de transfection génique. Différents moyens sont notamment utilisés pour transférer l'énergie cinétique d'un projectile impactant une barrière, aux particules disposées sur le projectile  
15 ou sur cette barrière et faire pénétrer ces particules dans la culture cellulaire. Cet appareil de laboratoire fonctionne sous vide et utilise des microparticules neutres très denses pour augmenter l'énergie cinétique (microparticules d'or ou de tungstène), ce qui exclut  
20 toute application ou toute transposition comme seringue sans aiguille, d'autant plus qu'il produit un nuage de particules pour atteindre le plus grand nombre possible de cellules.

25 Un des buts de l'invention est de surmonter les inconvénients concernant les seringues sans aiguille permettant l'injection de principe actif pulvérulent. Un autre but de la présente invention est de mettre à disposition une seringue plus universelle qui peut être  
30 utilisée pour l'injection non seulement de principes actifs pulvérulents mais aussi de principes actifs liquides, ou en suspension dans un liquide, ou sous forme de gel. La transformation du volume initial du principe actif et sa mise en forme effilée au moment de  
35 la pénétration dans la peau sont obtenues par un effet

de retournement et de focalisation qui a été découvert et qui a été observé aussi bien sur des liquides, des gels ou des poudres.

5           La présente invention concerne une seringue sans  
aiguille pour l'injection de principe actif à usage  
thérapeutique, comprenant de l'amont vers l'aval, un  
système propulsif, le principe actif et un guide  
d'application de ladite seringue sur la peau du sujet à  
10 traiter, cette seringue étant telle que, d'une part, le  
système propulsif est constitué par un dispositif  
générateur d'une onde de choc et, d'autre part, le  
principe actif est disposé dans au moins une cavité  
borgne de la face aval d'une barrière prolongée par le  
15 guide d'application. En effet, la barrière présente deux  
faces opposées, l'une, amont, située du côté du  
dispositif générateur d'une onde de choc et l'autre,  
aval, située du côté du guide d'application.

20           La face amont de la barrière, est sensiblement  
plane et transversale. La face aval de la barrière fixe,  
comporte au moins une cavité borgne, cette cavité ayant  
donc une ouverture sur la seule face aval de la barrière  
fixe et ne débouchant pas sur la face amont, en  
25 ménageant une épaisseur suffisante pour résister à  
l'onde de choc.

Avantageusement, le dispositif générateur de l'onde  
de choc produit une onde de choc plane sur la face amont  
30 de la barrière fixe. L'onde de choc plane produite sur  
la face amont de la barrière fixe se propage à travers  
cette barrière, et éjecte violemment le principe actif  
depuis chacune des cavités où il était disposé. De façon  
inattendue, le principe actif ainsi accéléré à très  
35 grande vitesse peut se regrouper sous forme d'un jet

central de faible diamètre qui va pénétrer ensuite dans la peau du sujet. Chaque jet correspond à une cavité et présente une forme effilée à son extrémité aval, dès que la distance parcourue par ce jet correspond à quelques diamètres de la barrière fixe. Il faut préciser que le phénomène d'éjection sous forme de jets est pleinement efficace lorsque l'onde de choc est plane au moment où elle atteint les cavités. Ceci n'exclut pas que l'onde de choc produite sur la face amont peut ne pas être rigoureusement plane et présenter une légère courbure qui sera effacée lors de la propagation dans la barrière.

Ce phénomène de conformation en jet effilé du principe actif à partir du principe initialement stocké sous forme globulaire, dans tout ou partie d'une cavité soumise à une onde de choc, est assimilable aux jets de matière qui résultent de la détonation de chargements explosifs présentant une face aval concave recouverte par une feuille métallique. De tels chargements explosifs dits « charges creuses » permettent d'obtenir des dards effilés à température élevée qui sont propulsés à des vitesses de l'ordre de 8000 mètres par seconde et sont capables de percer des blindages pouvant atteindre 1 mètre d'épaisseur. Le phénomène mis en jeu dans la présente invention est cependant de nature tout à fait différente puisque le principe actif ne doit pratiquement pas subir d'élévation de température et que des vitesses de propulsion de l'ordre de 600 à 1000 mètres par seconde sont tout à fait suffisantes pour permettre une injection au travers des épidermes. Contrairement aux chargements explosifs formant un jet central de matière, l'explosif ne doit pas être au contact de la matière à éjecter et doit être séparé par une barrière résistante qui assure une bonne propagation

de l'onde de choc, cette barrière pouvant, par exemple, être faite en aluminium ou en acier. Du fait de la vitesse limitée d'éjection du jet de principe actif, il a été découvert que non seulement l'onde de choc pouvait être obtenue par une faible quantité d'explosif dont la détonation est amorcée par un microdétonateur, mais que cette onde de choc pouvait être obtenue par d'autres moyens tels que la propulsion d'une masselotte qui percute la face amont de la barrière fixe.

10

Avantageusement, pour obtenir un jet effilé, chaque cavité borgne de la barrière fixe présente une section transversale d'ouverture au moins égale à toute section transversale de cette cavité et, préférentiellement, chaque cavité présente une forme de révolution autour d'un axe parallèle à la direction de propagation de l'onde de choc, dans le but de favoriser la formation d'un jet parfaitement aligné sur l'axe de ladite cavité.

20

Préférentiellement, une cavité peut avoir, par exemple, une forme hémisphérique, conique ou tronconique ou être constituée par une combinaison de ces profils.

25

Selon une variante de réalisation, plusieurs cavités sont réparties sur la face aval de la barrière. Avantageusement, ces cavités pouvant avoir des formes différentes, sont régulièrement réparties sur ladite surface.

30

Le principe actif est déposé avantageusement au fond de la cavité, et, préférentiellement, il remplit toute la cavité jusqu'à affleurer la partie plane de la face aval où il est retenu, par exemple, au moyen d'un film de faible épaisseur. En effet, des simulations numériques ont montré qu'avec une telle configuration de

35

remplissage, la dispersion diamétrale du jet est minimum.

5 Le matériau utilisé pour la barrière fixe est  
choisi dans le groupe des matériaux ne donnant pas lieu  
au phénomène d'écaillage sous l'action d'une onde de  
choc, comme par exemple les métaux. Il est également  
choisi en fonction de sa densité et de son impédance  
10 acoustique, autrement dit de son aptitude à transmettre  
l'onde de choc. Il est notamment déterminé par rapport à  
la vitesse que l'on souhaite communiquer au jet.

Dans une première réalisation, l'onde de choc sur  
la face amont de la barrière fixe est produite par  
15 l'impact sur la dite face amont d'une masselotte de  
forme appropriée, accélérée par un dispositif annexe.  
Avantageusement le diamètre de ladite masselotte est tel  
que l'air compris entre la masselotte et la barrière  
fixe est chassé sans freiner ladite masselotte guidée  
20 par des moyens appropriés. L'accélération de la  
masselotte se fait, soit par la détente d'un ressort  
comprimé, soit par la combustion d'une charge  
pyrotechnique, soit par la détente de gaz comprimé.

25 Dans une seconde réalisation, l'onde de choc plane  
sur la face amont de la barrière fixe est produite par  
un générateur d'onde de choc comportant un chargement  
pyrotechnique détonant. Avantageusement, celui-ci  
comprend un feuillet d'explosif adjacent à la face  
30 amont, ledit feuillet d'explosif étant amorcé en  
détonation soit ponctuellement soit sur tout ou partie  
de sa surface par un microdétonateur. Ce feuillet  
d'explosif a un diamètre sensiblement égal à celui de la  
barrière fixe et comprend quelques dizaines de  
35 milligrammes d'un explosif tel que le TNT ou d'un



explosif composite à grande vitesse de détonation.

Le guide d'application a une longueur telle qu'il permet au principe actif pendant son éjection vers la  
5 peau de se rassembler sous forme d'un jet effilé. Avantageusement, la longueur du guide d'application est comprise entre 1 et 8 fois le diamètre de la barrière fixe et, préférentiellement, entre 2 et 5 fois le diamètre de la barrière fixe.

10

Avantageusement, le guide d'application comporte un système amortissant qui peut être réduit à un simple bourrelet souple situé à son extrémité en appui sur la peau du sujet à traiter, ou consister en la réalisation  
15 d'un guide d'application télescopique avec un ressort interne.

La présente invention résout bien les problèmes posés et permet, par exemple, d'obtenir, pour une  
20 barrière de 5mm de diamètre et de 2mm d'épaisseur, des jets de diamètres échelonnés entre 0,12mm et 1,6mm lorsque des cavités ogivales, sensiblement hémisphériques ou coniques sont utilisées, mais dans le cas de cavités coniques notamment, il est avantageux que  
25 la face aval du principe actif soit plane et ne dépasse pas 3 à 4mm de diamètre.

Pour un diamètre de barrière de 5 millimètres, une épaisseur de 3 millimètres et une cavité hémisphérique  
30 d'un millimètre de rayon, en utilisant une pastille d'explosif d'un diamètre de 3 millimètres et d'épaisseur 1 millimètre, il est possible d'obtenir un jet présentant un diamètre maximal de 0,7 millimètre avec une vitesse d'éjection de 630 mètres par seconde.

35

L'effet majeur recherché par le dispositif d'éjection selon l'invention est un effet atténué dit de « charge creuse » se traduisant par la formation d'un jet effilé, composé par les particules de matière à expulser, et animé, suivant son axe, d'une vitesse très élevée lui procurant une grande force de pénétration. Les caractéristiques de ce jet, à savoir sa forme, sa longueur, sa dispersion et sa vitesse de déplacement, sont fonction de la nature et du positionnement du générateur d'ondes planes, du matériau constitutif de la pièce servant de barrière et de la géométrie des cavités de la face aval servant à loger les particules. A une échelle moindre, la forme générale du volume constitué par les particules dans chaque cavité joue également un rôle.

De façon avantageuse, sous l'effet de la charge pyrotechnique, la barrière, bien qu'ayant été déformée, reste fixée dans la seringue à sa position d'origine. Selon un autre mode de réalisation de l'invention, face à la même sollicitation, la barrière est déplacée mais reste piégée dans la seringue sans possibilité d'être expulsée.

Préférentiellement, le guide d'application est constitué par un corps cylindrique creux dont la section est voisine de celle constituée par la face aval de la barrière et dont l'axe est perpendiculaire à ladite face. Ce guide est particulièrement recommandé pour optimiser les conditions de réalisation d'un impact perpendiculaire à ladite surface.

Selon un premier mode de réalisation de l'invention, les particules forment un amas pulvérulent dans chaque cavité. Ces particules sont maintenues dans

leur logement par capillarité, par électricité statique, par un état de surface adhésif ou par une peau recouvrant chaque cavité. Enfin, tout moyen d'adhérence peut-être retenu à condition qu'il n'interfère pas au  
5 niveau de la formation du jet.

Selon un second mode de réalisation de l'invention, les particules sont liées entre elles par un liquide fluide, visqueux ou sous forme gel. Par rapport à ce  
10 liquide, les particules de principe actif peuvent se retrouver soit en suspension, soit en solution

De façon avantageuse, le déclencheur peut-être un bouton poussoir provoquant l'initiation du  
15 microdétonateur par percussion.

Le dispositif, selon l'invention présente l'avantage d'être performant tout en étant de conception simple et légère, et peu encombrant. En effet, la  
20 technique impliquant la formation d'un jet sur le modèle charge creuse, permet de projeter des particules sous forme concentrée et à très haute vitesse à partir d'un dispositif faisant intervenir un nombre de pièces restreint, réalisées avec des matériaux légers et  
25 agencées entre elles de façon simple.

De plus, un dimensionnement rapide permet d'adapter le dispositif à un large éventail de situations, en jouant notamment sur la section du jet, sa dispersion,  
30 sa longueur, sa vitesse et le nombre de jets à expulser.

Par ailleurs, le principe actif n'étant pas mis en mouvement par la détente des gaz, il n'y a pas d'effet de souffle. Il n'y a pas non plus de bruit lié à la  
35 détente des gaz à l'extérieur, le bruit ne pouvant

10

provenir que de l'impact de la masselotte sur la barrière ou du fonctionnement de la charge pyrotechnique qui sont internes à la seringue.

5 La présente invention va être décrite plus en détail à l'aide de la figure 1, qui représente une vue en coupe partielle d'une seringue selon l'invention, et qui peut être utilisée pour décrire deux générateurs d'onde de choc.

10

La figure 1 représente une vue d'une seringue 10 avant utilisation, l'extrémité aval de cette seringue 10 étant encore fermée par un bouchon hermétique 15 qui assure l'asepsie de la partie intérieure du guide d'application 8.

Selon cette figure 1, le guide d'application 8 se prolonge à l'intérieur du tube de déclenchement 1 et comporte, en remontant de l'aval vers l'amont, une bague  
20 filetée 16 qui assure le blocage d'une barrière fixe 4 sur un épaulement du guide, cet épaulement ménageant une ouverture centrale dans laquelle est placé le dispositif générateur d'une onde de choc 3 constitué par une  
25 pastille d'explosif composite sensible, surmontée par un microdétonateur pouvant être initié par percussion. Dans la prolongation interne du guide d'application 8 peut coulisser une masselotte 9 qui comporte un percuteur à son extrémité aval et une gorge de maintien dans laquelle sont engagées trois billes 11 placées dans des  
30 perforations radiales de cette prolongation. Ces billes 11 sont en appui sur la surface interne du tube de déclenchement 1 et immobilisent la masselotte 9 creuse de percussion surmontée par un ressort 13 comprimé entre cette masselotte 9 et le fond du tube de déclenchement  
35 1, ce tube 1 étant retenu en position initiale par un

## 11

épaulement inférieur interne au contact du guide d'application 8.

5 Le principe actif pulvérulent remplit une cavité en demi-ellipsoïde 7 située sur la face aval 6 de la barrière 4, et ce principe est maintenu au moyen d'un film mince fixé sur la barrière fixe 4 et coïncé par la bague filetée 16.

10 En fonctionnement, après avoir retiré le bouchon 15 et appliqué l'extrémité dégagée du guide d'application 8 au contact de la zone de l'épiderme choisie pour l'injection du principe actif, le tube de déclenchement 1 est pressé pour comprimer le ressort 13 jusqu'à ce que  
15 la gorge interne 12 de ce tube 1 arrive au niveau des trois billes 11 qui s'écartent radialement et libèrent la masselotte creuse de percussion 9 dont la pointe aval va percuter le microdétonateur, faisant exploser la pastille explosive au contact de la face amont 5 de la  
20 barrière fixe 4. L'onde de choc plane ainsi générée, va atteindre la cavité 7 et provoquer simultanément la rupture du film mince et l'éjection du principe actif selon un phénomène de retournement et de focalisation proche du phénomène mis en oeuvre dans les charges  
25 creuses. La masselotte creuse 9, le ressort 13 et le matériau 14 ont alors une fonction d'amortissement des effets arrières de la détonation et le système amortissant 2 du guide d'application 8 atténue l'effet de compression avant, cette sensation de compression  
30 annulaire masquant en grande partie la sensation de piqûre résultant de la pénétration du jet effilé de produit actif dans l'épiderme et le derme.

35 Selon une variante de réalisation pouvant être décrite en se référant à cette même figure, l'onde de

choc plane n'est pas produite par un explosif au contact de la barrière 4 dans laquelle est ménagée la cavité borgne 7. Cette variante non représentée nécessite l'utilisation d'une masselotte pleine qui se prolonge en aval par une panne de frappe cylindrique pouvant s'engager dans l'alésage obtenu par retrait de l'explosif et du détonateur de manière à percuter directement la barrière fixe 4. Dans cette variante le ressort 13 est inutile et le matériau 14 doit être remplacé par un générateur pyrotechnique de gaz pouvant être actionné par un moyen extérieur, le tube de déclenchement 1 étant totalement solidarisé au guide d'application 8 et comportant un fourreau interne déformable au niveau des trois billes 11. En fonctionnement, l'initiation du générateur pyrotechnique de gaz assure une montée en pression de la chambre comprise entre le tube de déclenchement et la masselotte, jusqu'à ce que la pression exercée sur cette masselotte provoque l'enfoncement partiel des trois billes dans le fourreau malléable et libère cette masselotte dont la panne assurera la frappe de la barrière fixe 4 et générera une onde de choc plane permettant d'obtenir la formation d'un jet effilé du produit actif initialement stocké sous forme globulaire dans la cavité borgne 7.

30

35

**Revendications**

1. Seringue sans aiguille (10), pour l'injection de principe actif comprenant, de l'amont vers l'aval, un système propulsif, le principe actif et un guide d'application (8) de ladite seringue sur la peau du sujet à traiter, caractérisée en ce que, d'une part, le système propulsif est constitué par un dispositif générateur d'une onde de choc (3) et, d'autre part, le principe actif est disposé dans au moins une cavité borgne (7) de la face aval (6) d'une barrière (4) prolongée par le guide d'application (8).  
5
2. Seringue sans aiguille selon la revendication 1 caractérisée en ce que la barrière (4) comporte une face amont (5) sensiblement plane et transversale.  
10
3. Seringue sans aiguille selon l'une des revendications 1 ou 2 caractérisée en ce que, le dispositif générateur de l'onde de choc (3) produit une onde de choc plane sur la face amont (5) de la barrière fixe (4).  
15
4. Seringue sans aiguille selon la revendication 1, caractérisée en ce que chaque cavité borgne (7) présente une section transversale d'ouverture au moins égale à toute section transversale de cette cavité (7).  
20
5. Seringue sans aiguille selon l'une des revendications 1 ou 4, caractérisée en ce que chaque cavité (7) présente une forme de révolution autour d'un axe parallèle à la direction de propagation de l'onde de choc.  
25
6. Seringue sans aiguille selon l'une des revendications 1 ou 4 caractérisée en ce que plusieurs cavités sont  
30

14

réparties sur la face aval (6) de ladite barrière (4).

7. Seringue sans aiguille selon l'une des revendications 1 à 3 caractérisée en ce que l'onde de choc sur la face  
5 amont (5) de la barrière fixe (4) est produite par une masselotte venant impacter ladite barrière (4).

8. Seringue sans aiguille selon l'une des revendications 1 à 3 caractérisée en ce que le générateur de l'onde de  
10 choc (3) sur la face amont (5) de la barrière fixe (4) comporte un chargement pyrotechnique détonant.

9. Seringue sans aiguille selon l'une des revendications précédentes caractérisée en ce que la longueur du guide  
15 d'application (8) est comprise entre 1 et 8 fois le diamètre de la barrière fixe (4) et, préférentiellement, entre 2 et 5 fois.

10. Seringue sans aiguille selon la revendication 9  
20 caractérisée en ce que le guide d'application (8) comporte un système amortissant (2).

25

30

35



1/1

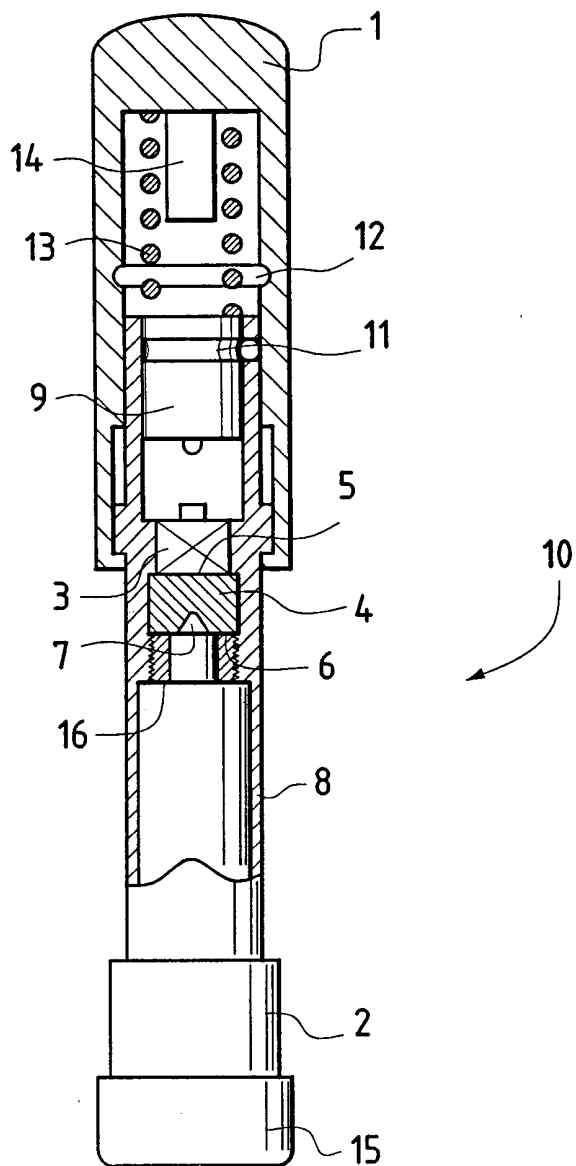


FIG.1

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International Application No

PCT/FR 00/01848

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER  
IPC 7 A61M5/30

According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

B. FIELDS SEARCHED

Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)

IPC 7 A61M

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used)

EPO-Internal

C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category °	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
X	WO 96 20022 A (BELL JOHN ;BELLHOUSE BRIAN JOHN (GB); OXFORD BIOSCIENCES LTD (GB)) 4 July 1996 (1996-07-04) page 4, line 26 - line 33; figures 1,3 ---	1
X	WO 96 25190 A (OXFORD BIOSCIENCES LTD ;BELLHOUSE BRIAN JOHN (GB); BELL JOHN (GB);) 22 August 1996 (1996-08-22) page 9, line 13 - line 19; figures 4-6 ---	1
A	WO 99 04838 A (HAAR HANS PETER ;BOEHRINGER MANNHEIM GMBH (DE); MEACHAM GEORGE BEV) 4 February 1999 (1999-02-04) page 9, line 11 - line 14; figures 1A-1C --- -/--	1



Further documents are listed in the continuation of box C.



Patent family members are listed in annex.

° Special categories of cited documents :

- "A" document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance
- "E" earlier document but published on or after the international filing date
- "L" document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)
- "O" document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means
- "P" document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed

- "T" later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention
- "X" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone
- "Y" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art.
- "&" document member of the same patent family

Date of the actual completion of the international search

23 October 2000

Date of mailing of the international search report

27/10/2000

Name and mailing address of the ISA

European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2  
NL - 2280 HV Rijswijk  
Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,  
Fax: (+31-70) 340-3016

Authorized officer

Sedy, R

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Intern: al Application No  
PCT/FR 00/01848

C.(Continuation) DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category °	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	WO 94 24263 A (SARPHIE DAVID FRANCIS ;BELLHOUSE BRIAN JOHN (GB); GREENFORD JOHN C) 27 October 1994 (1994-10-27) cited in the application abstract; figures -----	1

## INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International Application No

PCT/FR 00/01848

Patent document cited in search report		Publication date	Patent family member(s)	Publication date
WO 9620022	A	04-07-1996	AT 183657 T	15-09-1999
			AU 699463 B	03-12-1998
			AU 4271496 A	19-07-1996
			BG 101600 A	27-02-1998
			BR 9510464 A	29-06-1999
			CA 2208590 A	04-07-1996
			CN 1171055 A	21-01-1998
			CZ 9701937 A	12-11-1997
			DE 69511723 D	30-09-1999
			DE 69511723 T	16-03-2000
			EP 0799064 A	08-10-1997
			ES 2138248 T	01-01-2000
			FI 972554 A	16-06-1997
			GR 3031582 T	31-01-2000
			HU 77064 A	02-03-1998
			JP 10512467 T	02-12-1998
			NO 972897 A	20-06-1997
			NZ 297542 A	28-10-1999
			PL 320919 A	10-11-1997
			RU 2135219 C	27-08-1999
SK 81797 A	04-03-1998			
WO 9625190	A	22-08-1996	AU 4671896 A	04-09-1996
			CA 2211572 A	22-08-1996
			EP 0809521 A	03-12-1997
			JP 11500019 T	06-01-1999
			US 6010478 A	04-01-2000
			AU 699463 B	03-12-1998
			AU 4271496 A	19-07-1996
			BG 101600 A	27-02-1998
			BR 9510464 A	29-06-1999
			CZ 9701937 A	12-11-1997
			DE 69511723 D	30-09-1999
			DE 69511723 T	16-03-2000
			EP 0799064 A	08-10-1997
			FI 972554 A	16-06-1997
			GR 3031582 T	31-01-2000
			JP 10512467 T	02-12-1998
			NO 972897 A	20-06-1997
			NZ 297542 A	28-10-1999
			PL 320919 A	10-11-1997
			RU 2135219 C	27-08-1999
SK 81797 A	04-03-1998			
WO 9904838	A	04-02-1999	US 6074360 A	13-06-2000
			EP 0998315 A	10-05-2000
WO 9424263	A	27-10-1994	AT 148497 T	15-02-1997
			AU 674742 B	09-01-1997
			AU 6435194 A	08-11-1994
			BG 61993 B	30-12-1998
			BG 100047 A	30-04-1996
			BR 9406455 A	02-01-1996
			CA 2159452 A	27-10-1994
			CN 1120852 A	17-04-1996
			CZ 9502608 A	15-05-1996
			DE 69401651 D	13-03-1997
			DE 69401651 T	15-05-1997

# INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International Application No

PCT/FR 00/01848

Patent document cited in search report	Publication date	Patent family member(s)	Publication date
WO 9424263    A		DK    693119 T	28-07-1997
		EP    0693119 A	24-01-1996
		EP    0734737 A	02-10-1996
		EP    0951917 A	27-10-1999
		ES    2098131 T	16-04-1997
		FI    954788 A	06-10-1995
		GR    3022939 T	30-06-1997
		HK    1000351 A	06-03-1998
		HU    73516 A,B	28-08-1996
		JP    8509604 T	15-10-1996
		LV    11833 A	20-08-1997
		LV    11833 B	20-12-1997
		NO    953994 A	06-10-1995
		NZ    263606 A	22-08-1997
		PL    311005 A	22-01-1996
		RU    2129021 C	20-04-1999
		SG    48696 A	18-05-1998
		SI    693119 T	31-10-1997
		SK    124895 A	08-01-1997
		US    5630796 A	20-05-1997
	ZA    9402442 A	10-04-1995	

---

# RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Dema Internationale No

PCT/FR 00/01848

**A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE**  
CIB 7 A61M5/30

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

**B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE**

Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)

CIB 7 A61M

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche

Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si réalisable, termes de recherche utilisés)

EPO-Internal

**C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS**

Catégorie °	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
X	WO 96 20022 A (BELL JOHN ;BELLHOUSE BRIAN JOHN (GB); OXFORD BIOSCIENCES LTD (GB)) 4 juillet 1996 (1996-07-04) page 4, ligne 26 - ligne 33; figures 1,3 ---	1
X	WO 96 25190 A (OXFORD BIOSCIENCES LTD ;BELLHOUSE BRIAN JOHN (GB); BELL JOHN (GB);) 22 août 1996 (1996-08-22) page 9, ligne 13 - ligne 19; figures 4-6 ---	1
A	WO 99 04838 A (HAAR HANS PETER ;BOEHRINGER MANNHEIM GMBH (DE); MEACHAM GEORGE BEV) 4 février 1999 (1999-02-04) page 9, ligne 11 - ligne 14; figures 1A-1C --- -/--	1

Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents

Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe

° Catégories spéciales de documents cités:

"A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent

"E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date

"L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)

"O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens

"P" document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée

"T" document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention

"X" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément

"Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier

"&" document qui fait partie de la même famille de brevets

Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée

23 octobre 2000

Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale

27/10/2000

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale

Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2  
NL - 2280 HV Rijswijk  
Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo.nl,  
Fax: (+31-70) 340-3016

Fonctionnaire autorisé

Sedy, R

# RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Dema: 'internationale No  
PCT/FR 00/01848

C.(suite) DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	<p>WO 94 24263 A (SARPHIE DAVID FRANCIS ;BELLHOUSE BRIAN JOHN (GB); GREENFORD JOHN C) 27 octobre 1994 (1994-10-27) cité dans la demande abrégé; figures -----</p>	1

# RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Dema: Internationale No

PCT/FR 00/01848

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 9620022	A	04-07-1996	AT 183657	T 15-09-1999
			AU 699463	B 03-12-1998
			AU 4271496	A 19-07-1996
			BG 101600	A 27-02-1998
			BR 9510464	A 29-06-1999
			CA 2208590	A 04-07-1996
			CN 1171055	A 21-01-1998
			CZ 9701937	A 12-11-1997
			DE 69511723	D 30-09-1999
			DE 69511723	T 16-03-2000
			EP 0799064	A 08-10-1997
			ES 2138248	T 01-01-2000
			FI 972554	A 16-06-1997
			GR 3031582	T 31-01-2000
			HU 77064	A 02-03-1998
			JP 10512467	T 02-12-1998
			NO 972897	A 20-06-1997
			NZ 297542	A 28-10-1999
			PL 320919	A 10-11-1997
			RU 2135219	C 27-08-1999
SK 81797	A 04-03-1998			
WO 9625190	A	22-08-1996	AU 4671896	A 04-09-1996
			CA 2211572	A 22-08-1996
			EP 0809521	A 03-12-1997
			JP 11500019	T 06-01-1999
			US 6010478	A 04-01-2000
			AU 699463	B 03-12-1998
			AU 4271496	A 19-07-1996
			BG 101600	A 27-02-1998
			BR 9510464	A 29-06-1999
			CZ 9701937	A 12-11-1997
			DE 69511723	D 30-09-1999
			DE 69511723	T 16-03-2000
			EP 0799064	A 08-10-1997
			FI 972554	A 16-06-1997
			GR 3031582	T 31-01-2000
			JP 10512467	T 02-12-1998
			NO 972897	A 20-06-1997
			NZ 297542	A 28-10-1999
			PL 320919	A 10-11-1997
			RU 2135219	C 27-08-1999
SK 81797	A 04-03-1998			
WO 9904838	A	04-02-1999	US 6074360	A 13-06-2000
			EP 0998315	A 10-05-2000
WO 9424263	A	27-10-1994	AT 148497	T 15-02-1997
			AU 674742	B 09-01-1997
			AU 6435194	A 08-11-1994
			BG 61993	B 30-12-1998
			BG 100047	A 30-04-1996
			BR 9406455	A 02-01-1996
			CA 2159452	A 27-10-1994
			CN 1120852	A 17-04-1996
			CZ 9502608	A 15-05-1996
			DE 69401651	D 13-03-1997
			DE 69401651	T 15-05-1997



# RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande Internationale No

PCT/FR 00/01848

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 9424263 A		DK 693119 T	28-07-1997
		EP 0693119 A	24-01-1996
		EP 0734737 A	02-10-1996
		EP 0951917 A	27-10-1999
		ES 2098131 T	16-04-1997
		FI 954788 A	06-10-1995
		GR 3022939 T	30-06-1997
		HK 1000351 A	06-03-1998
		HU 73516 A, B	28-08-1996
		JP 8509604 T	15-10-1996
		LV 11833 A	20-08-1997
		LV 11833 B	20-12-1997
		NO 953994 A	06-10-1995
		NZ 263606 A	22-08-1997
		PL 311005 A	22-01-1996
		RU 2129021 C	20-04-1999
		SG 48696 A	18-05-1998
		SI 693119 T	31-10-1997
		SK 124895 A	08-01-1997
		US 5630796 A	20-05-1997
	ZA 9402442 A	10-04-1995	

---